



Ordre professionnel
de la physiothérapie
du Québec



LES PHYSIOTHÉRAPEUTES

PROFIL, ACTIVITÉS ET COMPÉTENCES

Plus de

6 600

physiothérapeutes*

- Titulaires d'un baccalauréat ou d'une maîtrise en physiothérapie (depuis 2011).
- Environ 270 nouveaux permis de physiothérapeutes sont délivrés chaque année.

PLUS DE

9 900

physiothérapeutes et technologues
en physiothérapie*

Champ d'exercice de la physiothérapie

Évaluer les déficiences et les incapacités de la fonction physique reliées aux systèmes neurologique, musculosquelettique et cardiorespiratoire, déterminer un plan de traitement et réaliser les interventions dans le but d'obtenir un rendement fonctionnel optimal.

*Nombre de membres inscrits au Tableau des membres au 1^{er} décembre.
Consultez les données les plus récentes des effectifs en physiothérapie au oppq.qc.ca/la-physiotherapie/effectifs-en-physiotherapie/

ACTIVITÉS DES PHYSIOTHÉRAPEUTES

Activités réservées



- Évaluer la fonction neuromusculosquelettique d'une personne présentant une déficience ou une incapacité de sa fonction physique.
- Procéder à l'évaluation fonctionnelle d'une personne lorsque cette évaluation est requise en application d'une loi.
- Introduire un instrument ou un doigt dans le corps humain au-delà des grandes lèvres ou de la marge de l'anus.
- Introduire un instrument dans le corps humain dans et au-delà du pharynx ou au-delà du vestibule nasal.
- Utiliser des formes d'énergie invasives.
- Prodiquer des traitements reliés aux plaies.
- Décider de l'utilisation des mesures de contention.
- Utiliser des aiguilles sous le derme pour atténuer l'inflammation, en complément de l'utilisation d'autres moyens (avec attestation délivrée par l'OPPQ).
- Procéder à des manipulations vertébrales et articulaires (avec attestation délivrée par l'OPPQ).

Activités autorisées à la suite d'une ordonnance



- Administrer des médicaments topiques lors de l'introduction d'un instrument ou d'un doigt dans le corps humain, au-delà des grandes lèvres ou de la marge de l'anus.
- Introduire un instrument dans une ouverture artificielle du corps humain afin de prodiquer des soins à une personne présentant des déficiences et des incapacités de sa fonction physique reliées au système cardiorespiratoire.
- Administrer des médicaments topiques dans le cadre de l'utilisation de formes d'énergie invasives ainsi que lors de traitements reliés aux plaies.
- Administrer et ajuster l'oxygène dans le cadre de traitement physiothérapique.
- Procéder à un prélèvement par écouvillonnage pour une culture de plaie dans le cadre de traitements liés aux plaies (avec attestation délivrée par l'OPPQ).

Activités autorisées



- Prescrire des radiographies à une personne présentant un traumatisme aigu (près de 1 700 physiothérapeutes détiennent l'attestation délivrée par l'OPPQ).
- Administrer un vaccin à une personne d'au moins 5 ans et mélanger des substances dans le cadre de la préparation d'un vaccin lors d'une campagne de masse.
- Effectuer un prélèvement nasopharyngé ou oropharyngé à des fins de dépistage dans le cadre d'une campagne de masse.

INTERVENTIONS DES PHYSIOTHÉRAPEUTES



Évaluation

Effectuer l'évaluation initiale, poser un diagnostic en santé physique dans leur champ d'exercice et émettre un pronostic.



Traitement

Élaborer un plan de traitement et assurer le suivi.



Prévention

Offrir de l'information, promouvoir la santé et prévenir les accidents et les maladies dans le champ de la physiothérapie auprès des individus, des familles et des collectivités¹.

Autorisation de la reprise d'activités sportives après un traumatisme crâniocérébral léger (TCCL) ou une commotion cérébrale (CC)

À l'instar des médecins, les physiothérapeutes peuvent amorcer une prise en charge sécuritaire lors de la gestion des épisodes de TCCL/CC et formuler des recommandations de retour au sport ou aux activités à risque selon les modalités convenues avec le Collège des médecins du Québec.

Aides à la mobilité

Une attestation du diagnostic confirmant la déficience physique ainsi que l'évaluation et les recommandations d'une ou d'un physiothérapeute exerçant dans le secteur public suffisent pour attribuer ou remplacer les prothèses, les aides à la locomotion (fauteuils roulants) et les aides à la marche (béquilles, cannes, etc.).

Prescription de radiographies*

Les physiothérapeutes peuvent prescrire des radiographies aux personnes qui présentent une affection musculosquelettique traumatique.

Ils peuvent assurer le suivi requis par l'état de la patiente ou du patient, la ou le dirigent vers une ou un médecin, si jugé nécessaire.

* Une attestation délivrée par l'Ordre est requise.

Collaboration avec les pharmaciennes et pharmaciens et les optométristes

Les physiothérapeutes et les pharmaciennes et pharmaciens disposent d'outils pour échanger des informations cliniques concernant une patiente ou un patient commun qui présente une problématique neuromusculosquelettique.

Un cadre de collaboration permet aux physiothérapeutes, aux technologues en physiothérapie et aux optométristes d'assurer un suivi conjoint des personnes présentant des atteintes de la fonction oculomotrice associées à une condition d'origine neurologique, vestibulaire et oculovisuelle.

Vaccination et dépistage

Lors d'une campagne de masse, les physiothérapeutes et les technologues en physiothérapie sont autorisés à administrer un vaccin à une personne âgée d'au moins 5 ans et à effectuer un prélèvement nasopharyngé ou oropharyngé à des fins de dépistage.

UNE VASTE EXPERTISE AU NIVEAU DE L'ÉVALUATION ET DU DIAGNOSTIC

Les physiothérapeutes ont une expertise variée qui leur permet de poser un diagnostic, d'émettre un pronostic pour des atteintes de plusieurs systèmes du corps humain et de mettre en place des interventions visant l'atteinte d'un rendement fonctionnel optimal.

Les physiothérapeutes mettent à profit leur expertise diagnostique dans plusieurs contextes cliniques.

Voici un aperçu de leur rôle dans certaines conditions ou auprès de clientèles spécifiques:

- Évaluation du développement moteur de l'enfant et de sa condition musculosquelettique afin d'identifier tout retard de développement ou trouble musculosquelettique comme la plagiocéphalie ou le torticolis.
- Évaluation de troubles pelvipérinéaux tels que l'incontinence urinaire, la dysfonction du plancher pelvien chez la femme ou les problématiques prénatales et post-partum afin d'offrir des conseils et un enseignement d'exercices appropriés ou dépistage d'autres conditions qui nécessitent des interventions en rééducation pelvipérinéale (RPP) et référence vers une ou un physiothérapeute en RPP lorsque nécessaire.
- Évaluation de pathologies vestibulaires comme les vertiges et les problèmes d'équilibre, conseils et enseignement d'exercices appropriés ou référence vers une ou un physiothérapeute en rééducation vestibulaire.
- Évaluation de blessures musculosquelettiques traumatiques pour lesquelles une fracture est suspectée et prescription de radiographies lorsque la ou le physiothérapeute détient l'attestation délivrée par l'Ordre ou une référence vers la médecin traitante ou le médecin traitant ou une ou un médecin spécialiste.
- Évaluation de troubles de la mâchoire tels que des douleurs ou un blocage afin de mettre en œuvre des interventions pour le traitement de l'articulation temporo-mandibulaire et référence possible vers une ou un dentiste.
- Réalisation de manipulations articulaires ou vertébrales par les physiothérapeutes détenant l'attestation délivrée par l'Ordre, notamment afin de redonner à une articulation sa mobilité optimale.
- Réalisation de punctures physiothérapiques avec aiguilles sèches par les physiothérapeutes détenant l'attestation délivrée par l'Ordre, visant entre autres à diminuer la douleur et à désactiver des points gâchettes.



CLIENTÈLES



- Enfants, adolescentes et adolescents, adultes et personnes âgées
- Clientèles spécifiques, notamment les victimes d'accident de la route (SAAQ), d'accidents du travail et de lésions professionnelles (CNESST), d'actes criminels (IVAC), les personnes vulnérables (personnes réfugiées et demandeurs d'asile) et les femmes enceintes.

MILIEUX DE PRATIQUE

Parmi les membres de l'Ordre, 50 % exercent principalement dans le secteur public, 45 % dans le secteur privé et 5 % en recherche et enseignement.

- Cliniques privées
- Cliniques de la douleur
- Groupe de médecine de famille (GMF)
- Urgences des hôpitaux
- Guichet d'accès à la première ligne (GAP)
- Cliniques interdisciplinaires pour la clientèle présentant un trouble musculosquelettique (MSQ)
- Cliniques COVID longue
- Centres hospitaliers
- Centres de réadaptation
- Cliniques de spécialités
- Centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD)
- Centre local de services communautaires (CLSC)
- Soutien à domicile
- Centres de santé communautaires
- Établissements collégiaux et universitaires
- Organismes gouvernementaux (SAAQ, RAMQ, CNESST, etc.)

FAVORISER L'ACCÈS AUX SOINS ET AUX SERVICES



Les physiothérapeutes sont:

- accessibles directement, sans prescription médicale;
- consultables à distance (téléadaptation);
- amenés à travailler en étroite collaboration avec [les technologues en physiothérapie](#) ainsi qu'avec les autres professionnelles et professionnels de la santé (médecin, ergothérapeute, personnel infirmier, etc).



Ordre professionnel
de la physiothérapie
du Québec



Trouvez une professionnelle ou un professionnel de la physiothérapie

Le répertoire en ligne permet d'obtenir les coordonnées
de physiothérapeutes et de technologues en physiothérapie
en fonction de certains critères:

Motif de consultation

Clientèle

Soins et services

Milieu de soins



oppq.qc.ca/trouvez-un-professionnel



7151, rue Jean-Talon Est, bureau 700
Anjou (Québec) H1M 3N8



physio@oppq.qc.ca



514 351-2770 ou sans frais 1 800 361-2001



oppq.qc.ca



[ordre.physiotherapie.quebec.oppq](https://www.facebook.com/ordre.physiotherapie.quebec.oppq)



[ordre_physio_qc](https://www.instagram.com/ordre_physio_qc)